

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
 Place Porte Saint-Antoine
 79220 CHAMPDENIERS

**décision :
 B_2023_23_3**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 17 juillet à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
 exercice : 9

Date de convocation du : 10 Juillet 2023

Présents : 9

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 9

Absent(s) :

**Objet : Finances Décision
 modificative n°1 SICTOM -
 Virement de crédits**

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Vu la régie dotée de la simple autonomie financière au 1er janvier 2019 chargée de l'exploitation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dénommée SICTOM,

Vu le budget primitif du budget de la régie DECHETS le 21 mars 2023

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2023 portant délégation d'attribution au Bureau en matière de finances notamment de procéder au virement de crédits de chapitre à chapitre

Considérant qu'une rectification est nécessaire au niveau du budget primitif afin de passer les écritures amortissements 2023

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité**
D'autoriser le virement de crédits budgétaires de chapitre à chapitre comme suit :

Budget SICTOM – DM 1 - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Articles	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
042	6811	Dotations aux amortissement	155 000,00	7 450,00	162 450,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	741 116,41	- 7 450,00	733 666,41
		TOTAL DEPENSES		0,00	

Budget SICTOM – DM 1 - INVESTISSEMENT

Chapitre	Articles	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
040	28135	Installations générales	9 600,00	2 137,00	11 737,00
040	28154	Matériel industriel	39 600,00	4 460,00	44 060,00
040	28155	Outilsage industriel	210,00	211,00	421,00
040	28183	Matériel informatique	2 200,00	642,00	2 842,00
10	10222	FCTVA	30 000,00	- 7 450,00	22 550,00
		TOTAL RECETTES		0,00	

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
 Francine CHAUSSERAY

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Le Président
 Jean-Pierre RIMBEAU

Emis le 17/07/2023

Publié le 21/07/2023
Transmis en sous-préfecture le

